



DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION

Service Etat civil – Elections – Cimetière

Tél ; 04.90.39.71.31.

DEMANDE D'ACTE D'ÉTAT CIVIL

Où s'effectue la demande ?

A la mairie du lieu de naissance pour les actes de naissance

A la mairie du lieu de mariage pour les actes de mariage

A la mairie du lieu de décès ou de domicile du défunt pour les actes de décès

Pour Sorgues :

Centre Administratif, route d'Entraigues

Service Etat Civil

Du lundi au vendredi

de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h30

Pour obtenir un acte d'état civil, vous avez également la possibilité d'accéder à la démarche en ligne sur mon.service.public.fr

ACTE DE NAISSANCE

Extrait avec filiation et copie intégrale d'acte de naissance

Remis aux intéressés, leurs ascendants, leurs descendants sur présentation de leur pièce d'identité

Renseignements à fournir sur la personne concernée :

- Le nom, les prénoms
- L'année et le jour de naissance
- Les noms et prénoms des père et mère

Extrait sans filiation

Remis à tout requérant

Renseignements à fournir :

- Le nom, les prénoms de la personne concernée
- L'année et le jour de naissance

ACTE DE MARIAGE

Copie intégrale

Remis aux intéressés, leurs ascendants, leurs descendants majeurs sur présentation de leur pièce d'identité

Renseignements à fournir sur les personnes concernées :

- Le nom, les prénoms des deux conjoints
- L'année et le jour du mariage

Extrait sans filiation

Remis à tout requérant

Renseignements à fournir sur les personnes concernées :

- Le nom, les prénoms des deux conjoints
- L'année et le jour du mariage

ACTE DE DÉCÈS

Copie intégrale

Remis à tout requérant

Renseignements à fournir sur la personne concernée

- Le nom, les prénoms du défunt
- L'année et le jour du décès

DEMANDE SUR PLACE, PAR COURRIER OU SUR SERVICE PUBLIC

- **demande au guichet** : nom, prénoms et date de l'acte, pièces d'identité, justificatif du lien de parenté (livret de famille) et pièces d'identité pour une tierce personne (ascendant et descendant direct, représentant légal, conjoint).
- **demande par internet service public** : la démarche en ligne s'effectue sur mon.service.public.fr. A l'issue de votre démarche, la commune vous enverra quelques jours plus tard par voie postale le document demandé à votre domicile.
- **demande par courrier** : demande signée sur papier libre contenant nom, prénoms, date de l'événement, filiation, copie de la pièce d'identité, une enveloppe timbrée à votre nom et adresse.

Adresse postale :

MAIRIE DE SORGUES

Centre Administratif

BP 20310

84706 SORGUES CEDEX